



**assura.**

QualiMed

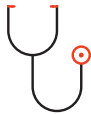
**Bien utiliser son  
assurance de base  
QualiMed**

# 1

## Votre traitement avec QualiMed



### Premier contact



### Traitement ou délégation



### Documents requis



### BetterDoc



### Spécialistes

#### Médecin de famille

Vous consultez le médecin de famille que vous avez choisi à la conclusion du contrat.

ou

#### Centre de télémédecine

Vous appelez le centre de télémédecine Medgate\* au 021 555 10 20.

Votre médecin de famille ou le centre de télémédecine évalue s'il peut s'occuper de votre traitement ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un spécialiste.

#### Bon de délégation

Pensez à demander un bon de délégation à votre médecin de famille lors de la consultation

et

#### Extrait de dossier médical

Demandez également à votre médecin un extrait de votre dossier médical.

Celui-ci contient des informations importantes pour les spécialistes, notamment le niveau d'urgence, les symptômes, les résultats d'examens pertinents et les exigences liées à votre futur traitement.

Vous prenez contact avec BetterDoc, au 021 555 10 30 ou sur [betterdoc.ch/assura](https://betterdoc.ch/assura). L'entretien téléphonique que vous aurez par la suite permettra à l'expert de bien comprendre vos besoins, de connaître votre historique médical et de prendre en compte vos souhaits, par exemple la région dans laquelle vous souhaitez consulter un spécialiste.

Une fois en possession de toutes les informations pertinentes, BetterDoc vous recontacte dans les 48 heures (par e-mail ou par lettre) pour vous recommander trois spécialistes adaptés à votre cas et pour vous expliquer cette sélection.

Vous choisissez l'un de ces spécialistes. Sur demande BetterDoc vous aide à obtenir un rendez-vous chez le spécialiste que vous avez retenu.

**Le bon de délégation est obligatoire pour le remboursement d'une consultation chez un spécialiste.**

**Votre médecin de famille coordonne la suite de votre traitement.**

**Pour les spécialisations mentionnées, il est impératif de vous adresser à BetterDoc avant tout traitement ambulatoire ou stationnaire, et de choisir un des spécialistes proposés pour pouvoir être remboursé.**

**Vous accédez rapidement au meilleur traitement.**

\* La téléconsultation par un médecin de Medgate vous sera facturée et décomptée par l'assurance de base.

## 2

### Demander un remboursement



**Vous vérifiez et payez vos factures**

Vous vérifiez la facture et vous réglez vous-même vos consultations médicales ou vos médicaments. Dans certains cas, par exemple lors d'une hospitalisation stationnaire, la facture sera envoyée directement à Assura.



**Vous nous envoyez vos justificatifs**

Vous nous envoyez vos factures et vos ordonnances directement via l'App Assura ou votre Espace Client.



**Vous êtes remboursé**

Nous vous remboursons les frais engagés si les prestations sont couvertes (déduction faite de votre franchise et votre quote-part).

90% des factures sont remboursées en moins de 30 jours.

**Pensez à nous transmettre votre bon de délégation avec votre facture de spécialiste.**

De cette façon, vous serez directement remboursé.



### Information importante

Les assurés QualiMed doivent consulter BetterDoc à chaque fois qu'un traitement dans l'une des spécialisations suivantes est prévu. Cela vaut également lorsqu'un spécialiste recommandé par BetterDoc adresse à son tour son patient à un autre spécialiste.

Spécialisations	Exemples de zones affectées (liste non exhaustive)
Cardiologie, chirurgie cardiaque et vasculaire	Circulation cardiovasculaire (cœur, artères, veines, vaisseaux lymphatiques)
Orthopédie, chirurgie de la main et neurochirurgie	Appareil locomoteur (articulations, os, cartilage, tendons, nerfs, ligaments, muscles, disques intervertébraux), par exemple : tête, épaules, bras, mains, colonne vertébrale, thorax, hanches, jambes, genoux et pieds
Gastro-entérologie et chirurgie viscérale	Organes abdominaux, y compris foie, vésicule biliaire, estomac, pancréas, intestins
Urologie	Organes urinaires et organes génitaux masculins

## Vos contacts utiles :

### Une démarche ou une demande ?

- Modification des données personnelles
- Modification d'un contrat ou d'un moyen de paiement
- Demande d'attestation de prestations allouées
- Demande de justificatifs pour les impôts
- Détail des primes facturées

Tous nos formulaires sont disponibles sur notre site internet [assura.ch/services-support](https://assura.ch/services-support) ou dans votre [Espace Client](#).

### Vous souhaitez être contacté par un conseiller pour faire un point sur vos couvertures d'assurance ?

Votre formulaire en ligne [assura.ch/conseiller](https://assura.ch/conseiller)

### Une autre question ?

Appelez-nous au 0800 277 872.\*

.....



**Contact**  
assura.ch  
0800 277 872

\* Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.